

BULLETIN DE PARTICIPATION

« un Nom pour la Bibliothèque »

A retourner en mairie

Avant le 17 Octobre 2020

Nom :

Prénom :

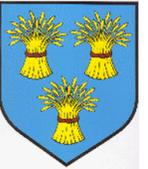
Adresse :

.....

Tél :

Adresse mail :

Proposition :



**« UN NOM POUR LA
BIBLIOTHEQUE »**

*La Municipalité lance un concours pour
trouver un nom pour la nouvelle Bibliothèque*



Bibliothèque Municipale d'Outarville

- Rue du Bac -

Règlement du jeu concours

« Un Nom pour la Bibliothèque »

La commune organise un concours dans le cadre de l'ouverture de sa nouvelle bibliothèque, pour le bon déroulement de l'opération il est nécessaire de définir les modalités du jeu.

Article 1 – Participants

Le concours est ouvert aux habitants d'Outarville et ses communes associées à l'exception des membres du conseil municipal, des membres du jury et des agents de la collectivité après inscription de manière individuelle.

Article 2 – Objet du concours

Le concours consiste à trouver un nom pour la future Bibliothèque communale qui sera située rue du Bac. L'objectif étant que l'ensemble de la population puisse s'impliquer autour de ce nouveau lieu de vie, de rencontres et d'échanges au sein de la commune.

Article 3 – Modalités de participation

Les participants devront retirer un bon d'inscription en mairie ou sur le site internet de la commune et le retourner dûment complété en mairie. Un bon illisible ou incomplet ne sera pas considéré valide et n'entraînera pas de participation.

Article 4 – Délai de participation

Les bulletins de participation devront être retournés à la mairie d'Outarville au plus tard le 17 octobre 2020.

Article 5 – Modalités du concours

Le concours portera sur le Nom attribué à la future Bibliothèque. Ce nom doit être parlant, attachant, simple à mémoriser et permettre au plus grand nombre d'entre nous de l'identifier facilement. Il fera ressortir l'esprit de convivialité entre les générations tout en faisant le lien avec la lecture. Chacun pourra proposer un nom en retournant son coupon avant la date indiquée afin d'être soumis au jury qui se réunira afin de nommer le gagnant.

Article 6 – Jury

Il sera composé d'élus municipaux et des membres bénévoles de la bibliothèque.

Article 7 – Dotation

Le participant dont la proposition aura été retenue se verra offrir une inscription d'un an à la bibliothèque.

Article 8 – Droits à l'image

Les participants acceptent d'être pris en photos et autorisent leurs publications dans les supports de communication de la commune.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne, de la part de chacun des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

Ce nom doit être parlant, attachant, simple à mémoriser et permettre au plus grand nombre d'entre nous de l'identifier facilement. Il fera ressortir l'esprit de convivialité entre les générations tout en faisant le lien avec la lecture.

LECTURE
MELANGE DES GÉNÉRATIONS
CONVIVIALITÉ

*A vos plumes,
à vos idées !!!*



*Tentez de gagner un an d'abonnement
à la Bibliothèque*